

DÉPARTEMENT

HERAULT

NOMBRES DE MEMBRES

Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
-----------------------------------	-------------	----------

37	37	20
----	----	----

Date de la convocation

08-11-10

Date d'affichage

08-11-10

Objet de la Délibération

2011-01-04

Appel à contribution statutaire
auprès du Conseil Général

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

Séance du 03 Janvier 2011

L'an deux mille onze

Et le trois janvier

à Dix sept heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre presc
la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), **JL BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **P.BEZIAT** (CdC canalirou),
JN. BADENAS (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **F.BOUTES** (Conseil
Général), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **M.GIL**
(CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux &
Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **H.OBIOLS** (CdC
canalirou), **J.PALAYSI** (CdC Saint-Chinian), **R.PAILLES** (Conseil Général), **JP.ROUANET**
(CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **R.TROPEANO** (Conseil
Général), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères).

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

11 JAN. 2011

SERVICE COURRIER

Acte
après 030111 toire
réfecture
le 030111
après préfecture

Objet : Appel à contribution statutaire auprès du Conseil Général

Le Conseil Général, membre du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, a voté la contribution statutaire lors de la session du budget primitif en décembre dernier.

Le montant de cette participation, tel qu'inscrit au budget primitif du Syndicat Mixte de Pays, s'élève à 510.000 €.

Monsieur le Président demande donc à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à solliciter auprès du Département le règlement de cette contribution et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical autorise le Président à solliciter auprès du Département le règlement de cette contribution et l'autorise à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Puisserguier, le 03 janvier 2011.

Le Président
Francis BOUTES



SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
11 JAN. 2011
SERVICE COURRIER